

7e Concours International Fotografare il Parco

Règlement

- Le Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio, l'Ente Parco Nazionale Gran Paradiso, l'Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise, le Parc national de la Vanoise ci-après dénommés les "parcs nationaux", et Swarovski Optik Italia organisent la septième édition du concours primé intitulé « Fotografare il Parco » (« Photographeur le Parc »). La participation est gratuite, ouverte à tous, particuliers amateurs et professionnels, de toutes nationalités. Sont exclus uniquement les personnes et les membres de leur famille qui, à quelque titre que ce soit, sont impliqués dans l'organisation du concours. La participation de mineurs est subordonnée à la délivrance et signature de la décharge prévue à cet effet par un des parents ou responsable.
- Le concours photographique est divisé en quatre catégories :
A) LES PAYSAGES, LES FORÊTS ET LES ARBRES DU PARC
Appartiennent à la catégorie "Les paysages, les forêts et les arbres du Parc", les photos qui illustrent des environnements naturels et/ou anthropiques des quatre parcs nationaux. Le nom du parc national et le lieu où a été prise la photo doivent obligatoirement être indiqués.
B) FAUNE SAUVAGE DU PARC
Appartiennent à la catégorie "Faune sauvage du Parc" les photographies ayant pour protagoniste la faune sauvage (mammifères et oiseaux) présente dans les quatre parcs nationaux, pas nécessairement photographiée à l'intérieur de l'un des parcs. Les animaux domestiques sont exclus.
C) MACRO DU PARC
Appartiennent à la catégorie "Macro du Parc" les photographies en gros plan de sujets entiers et/ou détails de sujets tels que par exemple des fleurs, des plantes, des reptiles, des amphibiens, des invertébrés, etc. présents dans les quatre parcs nationaux, pas nécessairement photographiés à l'intérieur de l'un des parcs.
D) DIGISCOPIE DU PARC
Appartiennent à la catégorie "Digiscopie du Parc" les photographies de la faune sauvage présente dans les quatre parcs nationaux, pas nécessairement photographiée à l'intérieur de l'un des parcs, réalisées selon la technique de la digiscopie, à savoir avec un appareil photo numérique compact ou reflex associé à un télescope d'observation. Les participants qui concourent dans cette catégorie ne doivent pas altérer les métadonnées de la photographie qui permettent d'identifier la longueur focale, le temps et le diaphragme ou doivent envoyer deux photos du même sujet (qui comptent pour une dans le cadre de la limite maximum de photos pouvant être envoyées), une obtenue avec l'usage du télescope et une sans le télescope en indiquant quel appareil et quel télescope ont été utilisés.
- Les photos sous format numérique, jpg ou tiff, dont la dimension du côté le plus long doit être au minimum de 2500 pixels sont admises dans le cadre du concours. Les clichés peuvent être en couleurs ou en noir et blanc. Les corrections chromatiques classiques, de tons, de contraste et de niveaux sont autorisées. Les retouches et photomontages quels qu'ils soient ne sont pas autorisés. Ne sont par ailleurs pas autorisés les encadrements, les dates, les signatures et les mentions écrites sur les photos. Les clichés ne doivent pas avoir obtenu de prix dans des concours photographiques nationaux ou internationaux ni avoir été primés ou cités lors de précédentes éditions du concours. Les photographies non conformes aux paramètres cités ci-dessus ne seront pas admises au concours. Sur demande, les auteurs s'engagent à mettre rapidement à disposition de l'organisation du concours le fichier original de la photographie sous format tiff, jpg ou raw.
- Le jury, selon son seul jugement, exclura les photos dont la réalisation permet de présumer avec fondement que des lois en vigueur en terme de sauvegarde et de protection de la nature ont été violées et/ou que la réalisation du cliché a porté préjudice ou troublé la vie des animaux ou causé un risque évident pour ceux-ci. Seront également exclues les photos d'animaux prises en captivité et/ou empaillées.
- Les photos gravées sur CD ou DVD doivent être expédiées par la poste ou remises en mains propres à l'adresse suivante :
Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio
Via De Simoni 42
I-23032 BORMIO SO

Chaque auteur peut présenter un nombre maximum de quatre photos pour chaque catégorie. Le nom du fichier de chaque photo doit obligatoirement être composé de : prénom_nom de l'auteur_categorie_numéro progressif (ex. Giuseppe_Rossi_A_1). Les titres des photos doivent être indiqués sur la fiche de participation. La fiche de participation dûment renseignée et signée doit être envoyée avec les photos, sous peine d'exclusion automatique du concours. Les photos peuvent être envoyées par mail à l'adresse suivante : segreteria@fotografareilparco.it, la fiche de participation dûment renseignée et signée devant quant à elle être envoyée par la poste. La fiche de participation est disponible sur le site www.fotografareilparco.it ou peut être retirée dans tous les centres de visite et les points d'informations des quatre parcs.

- Les photos et la fiche de participation devront être expédiées et/ou remises en mains propres au siège du Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio avant le 30 novembre 2011. Le cachet de la poste fera foi. Les photos et fiches de participation expédiées et/ou remises en mains propres au-delà de cette date ne seront pas admises.
- Chaque auteur est personnellement responsable de ce qui constitue l'objet de chaque photo présentée, dégageant les organisateurs de toute responsabilité. La participation au concours sous-entend que les images envoyées ne portent atteinte à aucun droit de tiers. L'auteur de la photographie garantit par conséquent avoir obtenu l'autorisation requise pour les images illustrant des portraits de personnes et/ou des choses pour lesquels l'obtention d'une autorisation particulière est nécessaire.
- Les parcs nationaux et Swarovski Optik Italia seront en droit d'utiliser et de publier gratuitement les photos présentées avec pour seule obligation celle d'indiquer le nom de leur auteur. Les photos ne seront pas restituées.
- Le jury qui évaluera les photos sera composé de Francesco Renzi, vainqueur toutes catégories confondues de l'édition 2010 du concours, Andreas Bossi, Christian Ricci et Luciano Vinco, photographes naturalistes, Giuseppe Rossi, président du Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise, Enzo Massa Micon, représentant du Parco Nazionale Gran Paradiso et photographe naturaliste, Patrick Folliet, responsable du Bureau photographique du Parc national de la Vanoise, Osvaldo Negra, zoologue et médiateur culturel pour le département biodiversité du Musée des Sciences de Trente, Pietro Greppi, directeur de "La Rivista della Natura", Ferruccio Tomasi, président du Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio et Francesco Corrà, administrateur délégué de Swarovski Optik Italia. Le jury sera présidé par Elio Piazza, doyen universitaire et photo editor. La décision du jury est incontestable et sans appel à tous les effets.
- Le jury choisira parmi toutes les photos présentées trois photos classées toutes catégories confondues (première, deuxième et troisième) lesquelles recevront les prix suivants :
1er prix toutes catégories confondues : Chèque de 1.000,00 €, jumelles Swarovski CL 8x30 et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura"
2e prix toutes catégories confondues : Appareil photo numérique reflex Nikon D3100+18-55 et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura"
3e prix toutes catégories confondues : jumelles Swarovski Pocket 8x20 et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura"

Trois photos des catégories B et C recevront en outre un prix pour lesquelles sont prévues les récompenses suivantes :
1er prix pour chaque catégorie : Trépied Swarovski AT101 avec tête DH101 et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura"
2e prix pour chaque catégorie : Appareil photo numérique Nikon Coolpix S3100 et 6 mois d'abonnement à "La Rivista della Natura"
3e prix pour chaque catégorie : Sac à dos BP Fastpack 250 Lowepro Nikon et 6 mois d'abonnement à "La Rivista della Natura"

Dans la **catégorie A**, le meilleur sujet sera primé et recevra un trépied Swarovski AT101 avec tête DH101, la participation, pour une personne, à l'un des trekkings pour photographes naturalistes organisés en 2012 par Photo Workshop Valle d'Aosta (au choix entre le trekking prévu en été et celui prévu à l'automne) comprenant la nuitée dans un refuge/auberge en pension complète et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura".
Une photo (paysage) sera par ailleurs primée pour chaque parc, avec un weekend (deux nuitées en pension complète) pour deux personnes dans un des quatre parcs nationaux, offre valable pour l'année 2012 à l'exclusion de la période du 4 au 18 août, avec participation gratuite aux visites guidées et aux excursions au programme. La période devra être convenue au préalable. Les auteurs recevront également un abonnement de 6 mois à "La Rivista della Natura".

Dans la **catégorie D**, seule la photo ayant obtenue le premier prix sera récompensée par des jumelles Swarovski Pocket 8x20 Tyrol et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura".

L'attribution d'un prix spécial est également prévue avec la remise d'un trépied Swarovski CT Travel avec tête DH 101. Il sera attribué par le jury lors de la proclamation par l'ONU de l'année 2011 comme Année internationale des forêts à la meilleure photo illustrant des arbres, des bois ou des forêts. Le vainqueur de ce prix gagnera également un an d'abonnement à "La Rivista della Natura".

Par ailleurs, la photo qui, bien que n'ayant pas obtenu un prix toutes catégories confondues ou par catégorie, retiendra particulièrement l'attention du jury et suscitera un intérêt particulier se verra attribuer le **Grand Prix du Jury** et recevra à ce titre un appareil photo numérique Nikon Coolpix P300 et un an d'abonnement à "La Rivista della Natura".

Les prix ne sont pas cumulables dans chaque catégorie mais peuvent l'être dans des catégories distinctes.

Dix photos seront en outre citées, lesquelles recevront un set de nettoyage Swarovski pour lentilles et la monographie "Re Orles" de Reinhold Messner.

Toutes les photos primées et citées recevront un parchemin de reconnaissance et seront publiées sur le site www.fotografareilparco.it et sur les sites des parcs nationaux. Les auteurs des photos primées et citées seront informés par écrit et recevront une lettre recommandée avec accusé de réception ; les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu dans le courant du printemps 2012.

- La collecte des données sera réalisée dans le respect du Décret législatif italien 196/2003. Les données personnelles, indispensables pour la participation au concours, seront traitées à l'aide d'outils informatiques et sur support papier aux fins de la participation au concours, pour identifier les vainqueurs et pour identifier les auteurs des photos lors des différentes occasions au cours desquelles lesdites photos seront exposées ou publiées. Les intéressés peuvent faire valoir les droits prévus par l'article 7 du décret précédemment cité (par exemple, la mise à jour, la rectification, l'intégration de leurs propres données) en écrivant au responsable du traitement. Le responsable du traitement des données est le Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio. En participant au concours, les intéressés autorisent le traitement des données aux fins indiquées.
 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les éventuels endommagements, vols ou pertes des photos.
 - La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
 - Pour toutes informations, s'adresser à :
Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio
Ufficio Centrale di Amministrazione
Via De Simoni 42
I-23032 BORMIO SO
Tel +39 0342900811/+39 0342900838
E-mail: stelviopark@fotografareilparco.it
- Ente Parco Nazionale Gran Paradiso**
Via della Rocca 47
I-10123 Torino TO
Tel. +39 0118606211 E-mail: pnpng@fotografareilparco.it
- Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise**
V.le Santa Lucia
I-67032 Pescasseroli AQ
Tel. +39 08639113220 E-mail: parcoabruzzo@fotografareilparco.it
- Parc national de la Vanoise**
135 rue du Dr. Julliard, BP 705
F-73007 Chambéry Cedex
Tel. +33 0479628964 E-mail: patrick.folliet@parcnational-vanoise.fr

ou auprès de tous les centres de visite et points d'informations des quatre parcs.



7e Concours International Fotografare il Parco

Fiche de participation

Prénom _____ Nom _____

Rue _____

Code Postal _____ Ville _____

Pays _____

Tél. _____ e-mail _____



Catégorie A: LES PAYSAGES, LES FORÊTS ET LES ARBRES DU PARC

	Titre	Lieu - Parc (indications obligatoires)
A1		
A2		
A3		
A4		

Catégorie B: FAUNE SAUVAGE DU PARC

	Titre	Lieu
B1		
B2		
B3		
B4		



Catégorie C: MACRO DU PARC

	Titre	Lieu
C1		
C2		
C3		
C4		

Con il patrocinio di:



Catégorie D: DIGISCOPING DU PARC

	Titre	Lieu
D1		
D2		
D3		
D4		

Je déclare:

- que les photos envoyées par mes soins sont ma propriété exclusive, ne portent en aucune manière atteinte à des tiers, et je déclare posséder tous les droits d'auteurs et d'utilisation de celles-ci.
- autoriser le Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio, l'Ente Parco Nazionale Gran Paradiso, l'Ente Parco Nazionale d'Abruzzo Lazio e Molise, il Parc national de la Vanoise et Swarovski Optik Italia à utiliser, en citant toutefois systématiquement le nom de l'auteur, les photos envoyées, à des fins promotionnelles, scientifiques et culturelles y compris la duplication, la publication et l'exposition en renonçant dès lors à toute éventuelle prétention à ce sujet.
- connaître le règlement du concours et en accepter toutes ses clauses sans condition aucune.

Date: _____

Signature _____

Aux sens du Décret législatif italien 196/2003, j'autorise le traitement des données personnelles conformément aux dispositions légales et au règlement du concours. Le responsable du traitement est le Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio en la personne de son directeur, Dr. Wolfgang Platter.

Date: _____

Signature _____



At the heart of the image



7e Concours International Fotografare il Parco

(à renseigner uniquement si le participant est mineur)

Je soussigné(e)

Prénom _____ Nom _____

Demeurant: Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ E-mail _____

en ma qualité de Père Mère Tuteur exerçant l'autorité parentale sur

qui a réalisé les photographies dans le cadre de sa participation au concours "Fotografare il Parco" ("Photographier le Parc"), par la signature du présent formulaire

DÉCLARE

1. autoriser le mineur susmentionné à participer au concours;
2. avoir pris connaissance du règlement de participation au concours et l'accepter en tous points;
3. autoriser le traitement des données personnelles, pour la satisfaction des obligations strictement liées au concours, aux sens du décret législatif italien n° 196/2003.

Date _____

Signature _____